

Nombre de membres :

- En exercice : 22
- Présents : 18
- Votants : 20
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 2
- Absent(s) : 2

DEL 2026_013

Date de convocation :

Le 18 février 2026

Date d'affichage :

Le 18 février 2026

*Fait à Aigondigné,
Le 25 février 2026
Ont signé au registre tous
les membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois de février à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : MAGNE Didier représenté par NOIZET Michel, ZAPATA Laurie représentée par LECULLIER Lysiane

Absents : MARTINEZ Olivier et HIPEAU Gaëlle

Secrétaire de séance : TROCHON Patrick

Délibération 2026_013 : MARCHES PUBLICS

Objet : ATTRIBUTION MARCHE PHOTOCOPIEURS

Madame le Maire expose que la publication du marché de Procédure Adaptée (MAPA) pour le renouvellement du contrat des photocopieurs a pris fin le 16 janvier 2026. Un rapport d'analyse des offres a été présenté à la commission MAPA le lundi 23 février 2026. Considérant l'avis de la Commission MAPA du 23 février 2026.

Une candidature a reçu un avis favorable de la Commission MAPA.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le choix de la Commission soit l'entreprise SHARP BUSINESS SYSTEMS France pour un montant annuel de 10 464,67€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **ATTRIBUE** le marché des photocopieurs à l'entreprise SHARP BUSINESS SYSTEMS FRANCE pour un montant annuel de 10 464.67 € TTC pour une durée de 3 ans renouvelable.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte afférent

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission